

P R E T I N
Son histoire

PRETIN, qu'on écrivait autrefois **PRESTIN**, est un petit village situé à quatre kilomètres de **SALINS**, au fond d'une vallée remarquablement belle où prend sa source, la limpide petite rivière de **LA VACHE**.

Cette rivière, après avoir traversé le territoire de **MARNOZ** et fait mouvoir les moulins et huileries, les battoirs à blé de **COTAINÉ** et **ST-MICHEL LE BAS**, va se réunir à **LA FURIEUSE** près du moulin de **ST-JOSEPH**.

La surface du territoire de **PRETIN** comprend 540 hectares occupés pour plus de la moitié par les bois qui constituent le plus fort revenu de cette commune.

Celle-ci comprend un petit vignoble en contenance de 34 à 35 hectares, ainsi qu'une fromagerie.

Le population a peu varié depuis un siècle. En 1813, elle était de 208 habitants, en 1850 de 203 et enfin en 1870 de 198.

Le village est à l'altitude de 381 mètres. La différence de niveau avec **MARNOZ** est de 26 mètres.

Jusqu'en 1806, **PRETIN** a fait partie de la Paroisse de **MARNOZ**. Le décret du 07 aout 1847 a érigé l'Eglise en succursale. Le patron est **St-Etienne** dont la fête est célébrée le 26 décembre.

C'est par erreur que diverses notices sur château indiquent, comme fête patronale, la Nativité de Notre-Dame le 8 septembre, qui était la fête de Château (*).

La création de **PRETIN** paraît remonter à une époque fort éloignée. Le village était compris dans le pays occupé par les Hériens, encore faut-il entendre ce mot dans le sens large de la dénomination **VAL D'HERY**.

L'historien de l'Abbaye de **GIGNY**, Mr **GASPARD** en fait une dépendance du prieuré de château. En cela, il a suivi **BECHET**, qui raconte qu'au Moyen-Age les religieux de Château sur **SALINS** auraient été appelés **Monachi Herieuses**. Cette dénomination paraît un peu risquée.

Aux premiers temps de la féodalité, **PRETIN** faisait partie des immenses domaines de la maison royale de **BOURGOGNE** et on le trouve mentionné dans une charte de l'an 1040. **DUNOD** présume que le roi **RODOLPHE** céda ce village, avec celui de **MOUCHARD**, pour la subsistance des quelques religieux de **GIGNY** que **BERNON**, ancien comte de **BOURGOGNE**, abbé de **CLUNY** et de **GIGNY**, tira de ce dernier monastère pour les établir près de l'endroit où avait été le **château de ROUSSILLON**.

La présomption de **DUNOD** est confirmée par cette circonstance que, jusqu'au moment de la Révolution, des terres et des vignes situées au territoire de **MOUCHARD** relevaient de château.

En 1292, la **Comtesse Mahaut de BOURGOGNE** fit, avec les habitants de **PRETIN**, un traité par lequel elle s'engageait à les prendre sous sa garde, moyennant qu'ils lui offriraient, en son château de **LA CHATELAINE**, vingt livres de cire d'abeilles chacun.

Depuis, et jusqu'à la fin du siècle dernier, les nombreux procès, que les habitants de **PRETIN** ont eu à soutenir et qu'ils défendaient avec une ténacité toute particulière contre les religieux de Château, prouvaient que les descendants de la charitable comtesse n'avaient pas grand souci de la protection qu'elle avait promis d'exercer à bon marché.

De ces procès, il résulte que les habitants de **PRETIN** étaient mainmortables de l'abbaye de Château.

Ils devaient trois corvées par an, des tailles en argent et une poule par feu. Ceux qui avaient des bêtes de charge devaient faire un voyage à **MOUCHARD**, ou dans un autre vignoble du prieuré, pour amener les vendanges des religieux dans leur cave de **CAUTAINÉ**.

La dîme des grains et du vin appartenait aux moines pour deux tiers et au curé du lieu pour l'autre tiers. Celle du vin se percevait à raison de dix channes par muind, mesure de **VAUGRENANS**. L'une des nombreuses légendes qui ont cours est que les anciens Preteniers défendaient moins bien leurs personnes que leurs heutages.

Le droit de prélibation aurait existé dans ce village au profit des religieux de Château et c'est à cette circonstance que les habitants devraient leur robuste santé.

Il est plus que probable que la source de ce conte populaire vient de la jouissance des privilèges seigneuriaux, en vertu desquels le **Châtelain de Roussillon**, comme beaucoup d'autres, avait l'usage de conduire à l'église la vassale à marier, de s'asseoir au festin des noces à sa droite, enfin de lui offrir du pain, du vin à la naissance du premier enfant. La malignité des uns et la crédulité des autres auront transmis aux moines du château, en les augmentant sensiblement au profit de ceux-ci, les prérogatives galantes du seigneur qui les avait précédés sur la montagne voisine. C'était le lieu de passage des suspects.

En 1641, le **Maréchal VILLEROY** y passa et repassa deux fois dans la même nuit avec l'armée qu'il amenait pour surprendre **SALINS**.

En 1815, **Monsieur DE BAUCENEL, Maire de SALINS**, y fit passer près de 20000 Autrichiens. Au mois de janvier 1871, pendant l'Occupation allemande, les habitants de **PRETIN**, pour se mettre à l'abri des réquisitions de l'ennemi ayant voulu couper le pont qui se trouve en limite du territoire de **MARNOZ**, furent contraints de le rétablir dans un court délai.

Autrefois, le dimanche qui précède la Nativité de Saint Jean-Baptiste, les religieux de Château portaient en procession à **SALINS** une statue de leur Notre-Dame et bénissaient les sources salées.

A pareil jour, les habitants de **PRETIN** s'y rendaient de la même manière.

Une tradition rapporte que cette image, où la Vierge était représentée tenant le Sauveur entre ses mains, provenait du premier couvent de Château et qu'elle était portée par les religieux avant qu'ils n'eussent la statue.

A **PRETIN**, l'exploitation du territoire est trop pénible. Aussi, avant l'établissement des chemins qui le desservent aujourd'hui d'une façon très avantageuse, les habitants étaient obligés de tenir quantité d'ânes et de mulets.

On partait de là pour dire qu'il y avait beaucoup d'ânes à **PRETIN**. Gare aux passants qui s'avisait d'en faire la remarque. Les mâlins du lieu n'oubliaient pas de leur infliger la réponse : "Oh, il en passe plus qu'il n'en reste !".

Pour qualifier l'ignorance de quelqu'un, on le fait membre de l'Académie de **PRETIN**. Cela dit, nous devons à la vérité de constater, qu'à **PRETIN**, l'instruction est aussi avancée qu'ailleurs.

"Villes et Communes" par Just TRIPARD, 1881.

* * * * *

(*) Château de SALINS :

Le territoire dépend de la commune de **PRETIN**. Son élévation dépasse celle du **FORT ST-ANDRE** et atteint 627 m et 250 m au-dessus du village de **PRETIN**.